

LA
PRESSE

Gaz naturel renouvelable : la filière se réveille



PHOTO FOURNIE PAR NATURE ENERGY

L'entreprise danoise Nature Energy

Même si on en parle depuis des années, la production de gaz naturel renouvelable (GNR) est encore marginale au Québec. Alors que le gouvernement vise une augmentation de 50 % de la production de GNR d'ici 2030, une entreprise danoise veut investir 1 milliard dans des projets de biométhanisation sur le territoire québécois.

Publié le 6 avril



HÉLÈNE BARIL
LA PRESSE

1 milliard venu du Danemark

Rien ne symbolise mieux le réveil de la filière du GNR que la présence du spécialiste danois Nature Energy au Québec. L'entreprise veut investir 1 milliard de dollars dans 8 à 10 usines de production de GNR à partir principalement de lisier et de résidus agricoles. Le coût de chaque usine est estimé à 100 millions. Deux projets sont en développement, à Farnham et à Louiseville. Comme elle fait au Danemark, l'entreprise s'associe aux agriculteurs locaux qui fournissent la matière première et participent aux bénéfices. Chacun des sites de production est situé à proximité du réseau de distribution d'Énergir, avec laquelle des négociations sont en cours, a fait savoir le porte-parole de l'entreprise, Claude Giguère.

Objectifs ambitieux

Le gouvernement québécois voudrait augmenter de 50 % la production de bioénergie d'ici 2030, et diminuer la consommation d'hydrocarbures de 40 % pendant la même période. Du biogaz peut être généré par les activités agricoles, industrielles, municipales (bacs bruns, boues d'épuration) ou dans les sites d'enfouissement. Une fois purifié, le biogaz peut être mélangé au gaz naturel traditionnel et injecté dans le

réseau gazier. Le GNR représente moins de 2 % du gaz distribué actuellement par Énergir, le principal distributeur de gaz au Québec, dont l'objectif est d'augmenter cette proportion à 10 % en 2030.

Les projets se multiplient

Plus de 400 personnes sont attendues ce mercredi et jeudi à Drummondville pour la première édition du Forum GNR, un lieu d'échanges qui permettra de connaître l'état d'avancement des principaux projets de production. Il y en aurait une quarantaine en développement actuellement, selon l'organisateur de l'évènement, Maxime Lemonde.

La plupart de ces projets sont encore peu publicisés, selon lui. La Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal a recensé quatre sites de production de GNR en activité et 17 projets en développement. Les sites d'enfouissement sont actuellement la principale source de GNR, mais cette production est principalement exportée aux États-Unis, où les attributs environnementaux du GNR valent plus cher.

Le futur est agricole

Les projets de biométhanisation qui devaient valoriser le contenu des bacs bruns des villes, dont Montréal, tardent à se concrétiser, et certains ont été abandonnés. La raison est que le contenu des bacs bruns est disparate et exige d'être trié avant d'être transformé en biogaz et en GNR, explique Maxime Lemonde. « Le processus est plus simple et beaucoup moins coûteux en milieu agricole, où la matière première, lisier ou résidus végétaux, est plus homogène. » Une fois traitée, la matière première devient du biogaz et ce qu'on appelle un digestat, engrais naturel de qualité qui est retourné aux agriculteurs.

Le GNR coûte environ de trois à cinq fois plus cher que le gaz naturel traditionnel.

Nouveau crédit d'impôt

Dans son plus récent budget, le ministre des Finances a annoncé son intention de remplacer les trois crédits d'impôt pour la production d'éthanol, d'éthanol cellulosique et de biodiesel par un seul, le crédit d'impôt pour la production de biocarburants. La situation ne sera pas plus simple pour autant, puisque la valeur de ce crédit d'impôt sera calculée en fonction de l'intensité carbone et du pouvoir calorifique du carburant produit. La somme du crédit d'impôt sera réduite de la somme de l'aide gouvernementale reçue si c'est le cas. Le nouveau crédit d'impôt remplacera l'ancien le 1^{er} avril 2023 pour une période de dix ans, soit jusqu'en 2033. Le coût de ce coup de pouce fiscal est estimé à 5,5 millions pour cinq ans.

EN SAVOIR PLUS

▪ **13 %**

Proportion du gaz naturel dans la consommation totale d'énergie au Québec

SOURCE : *ÉTAT DE L'ÉNERGIE AU QUÉBEC 2022*, DE LA CHAIRE DE GESTION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE DE HEC MONTRÉAL

© La Presse Inc. Tous droits réservés.